

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Petite enfance : le cauchemar doit cesser

Victor Castanet, dans son ouvrage « **Les Ogres** », révèle une nouvelle fois les dangers du système lucratif dans le secteur de la petite enfance. Conditions de travail dégradées, maltraitance des enfants, détournement d'argent public : autant de pratiques intolérables observées chez le groupe « **People & Baby** » qui reflètent la réalité de l'ensemble des groupes à but lucratif de la petite enfance. Pratiques visiblement cautionnées et encouragées au plus haut niveau de l'État puisque des conversations compromettantes entre la responsable de la Fédération Patronale de la petite enfance et Aurore Berger, Ministre en charge de la petite enfance, sont aussi dévoilées. Face à ces révélations, il n'est guère surprenant que les nombreux rapports dénonçant ces abus depuis des années n'aient jamais conduit à des politiques publiques à la hauteur des enjeux.

La CGT rappelle que les salarié-es de la petite enfance souffrent aussi de ce système lucratif où la logique de rendement et la pression quotidienne conduisent à une perte de sens généralisée de leur travail. Comme pour les Ephad, la marchandisation du secteur soutenue par une déréglementation conduit à **des bas salaires, des conditions de travail dégradées, des tarifs élevés pour les familles, la déqualification des professionnel·les, une pénurie de personnel et un manque toujours important de places d'accueil.**

Les accusations sont trop graves, la CGT demande **une enquête urgente** sur ces faits afin que ce scandale ne soit pas étouffé et puisse mener à **des réformes immédiates** dans le secteur de la petite enfance !

Rappelons que, depuis 20 ans, le désinvestissement dans les crèches publiques et associatives de la part de l'État et des collectivités a permis une manne financière pour des groupes privés avides qui recherchent le profit à tout prix. La CGT s'est toujours opposée à la marchandisation du secteur de la petite enfance et n'a eu de cesse d'alerter sur les graves dérives qui allaient en découler. Dérives allant jusqu'à l'horreur, entraînant le décès d'un bébé dans une micro-crèche de Lyon. Plusieurs rapports démontrent que ces dysfonctionnements sont systémiques et, pourtant, aucune réponse n'est apportée. Pire, le gouvernement s'obstine à vouloir financer du low-cost et met ces dérives sous silence.

Il manque actuellement entre 200 000 et 300 000 places d'accueil dans le pays et 10 000 professionnel·les pour faire fonctionner les structures correctement. Les crèches sont obligées de refuser des inscriptions par manque de personnel. C'est donc **4 enfants sur 10 qui ne peuvent pas être accueilli-es par des professionnel·les et sont donc gardé-es par la famille, dans une très large majorité les mères.**

Face à cela, la CGT défend :

- un modèle de service public de la petite enfance en dehors du secteur marchand avec des acteurs non lucratifs (associatif ou public) ;
- le développement en nombre suffisant de modes d'accueil diversifiés dès la fin du congé maternité, dans le cadre d'un service public de qualité : accueil collectif, familial, au domicile des parents, adapté aux horaires de travail et aux besoins des enfants ;
- le dégagement des financements croisés nécessaires : État, collectivités territoriales, Sécurité sociale (Caf) ;
- la conditionnalité des subventions à des critères éthiques ;
- la réforme de la PSU (prestation de service unique) pour baisser la pression sur le taux de remplissage imposé aux structures ;
- l'abaissement des contributions financières parentales, la CGT revendiquant à terme la gratuité du service public ;
- la revalorisation significative de l'ensemble des salaires de la filière ;
- la prise en compte de la pénibilité, permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans ;
- la mise en place de filières de formation initiale et continue, dans le cadre de l'Éducation nationale et du service public pour les personnes désirant accéder aux métiers de la petite enfance.

C'est dans le cadre d'un accueil organisé, réellement pensé au service des parents et conçu pour le bien-être des enfants, qu'un véritable service public de l'accueil des jeunes enfants devrait se développer et offrir des garanties majeures à tous les acteurs : parents, enfants et professionnels.

La CGT rappelle son engagement aux côtés des familles et des professionnel·les et lance un appel à témoignage à tous les salarié·es confronté·es à ces dérives.

La CGT sera présente au procès qui fait suite aux plaintes de familles, le 23 septembre, à Lille. Nous invitons tou·tes les professionnel·les de la petite enfance à se mobiliser et à se rassembler pour l'amélioration de leurs conditions de travail, de leur salaire et pour la reconnaissance de leur métier, à commencer lors la journée de grève et de mobilisation du 1^{er} octobre prochain.

Montreuil, le 19 septembre 2024